



Après la démission de la Présidente de l'Ordre, pour la CGT l'abrogation est la seule solution!

Juillet 2011

Le vendredi 8 juillet 2011, Dominique Le Boeuf, Présidente de l'ONI a présenté sa démission par courrier au Conseil National de l'Ordre Infirmier (CNOI).

L'ordre infirmier était depuis longtemps dans une situation financière catastrophique avec un déficit croissant chiffré à plus de 10 millions d'euros. Dès sa création en 2006, l'ensemble de la profession infirmière avait rejeté l'ordre infirmier qui ne répondait pas à une demande des salariés. Les infirmier(e)s refusaient de s'inscrire et de cotiser à un ordre qui ne répondait pas à leurs attentes.

La CGT se félicite de cette démission et demande maintenant l'abrogation pure et simple de l'ordre!

Le 29 juin 2011, Xavier Bertrand, ministre de la Santé, avait écrit un courrier à la Présidente de l'Ordre dans lequel il préconisait « une cotisation modique et facultative pour les salariés ».

L'intersyndicale regroupant 6 organisations syndicales nationales affirme, depuis l'instauration de l'Ordre National Infirmier, que celui-ci n'a aucune légitimité et ne répond en rien aux demandes des salariés.

Monsieur Bertrand en parlant d'inscription automatique oublie de préciser quel décret en fixe les modalités et quels moyens seraient mis à disposition pour créer les fichiers professionnels.

A la CGT, les ordres, même gratuit, on n'en veut pas!

Monsieur Bertrand, la gratuité pose plusieurs questions auxquelles il faudra bien répondre si vous vous obstinez à maintenir cet ordre :

- ▶ Comment financer le train de vie somptuaire de la structure ordinale ?
- ▶ Qui épongera le déficit abyssal de plus de 10 millions d'euros existant ?
- ▶ Une structure de droit privé, même avec des missions de service public, peut-elle vivre exclusivement de subventions d'État ?
- Les infirmiers libéraux seront-ils les seuls financeurs par leurs

cotisations à cet ordre ? Si tel est le cas, quelle légitimité pour l'ensemble du corps infirmier ?

La gratuité annoncée est un leurre, elle permet de faire accepter par les professionnels une inscription à l'ordre, et demain rien n'empêchera l'ONI de fixer à nouveau un montant annuel de cotisation.

Monsieur Bertrand, la profession n'est pas dupe, une fois encore la seule solution est l'abrogation de l'ordre infirmier et le renforcement des prérogatives du Haut Conseil des Professions Paramédicales.

Les ordres, même soldés, on n'en veut pas!

C'est la demande de la CGT et des salariées!





Syndicat CGT des employés et des cadres du CHU de CLERMONT-FERRAND

Tél /Répondeurs : HGM/CMP : 04 73 7(51 864);

NHE: 04 73 7(50 400); HN Poste 66 102

Messagerie : cgt@chu-clermontferrand.fr

Site Internet: http://cgtchuclermont63.free.fr